

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 24 juillet 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/07/2018
Présents : 17	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard SALLETES
Votants: 19	
Pour: 19	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b> <b>Excusés:</b> Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

#### Objet: dossier collaboratif FEDER massif central Pôle de pleine nature

Dans le cadre de l'appel à projet FEDER « pôles de pleine nature en Massif Central », le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu pôle structuré.

Un pôle de pleine nature est un territoire organisé souhaitant développer et organiser une offre touristique et de loisirs complète et relativement concentrée. Deux communautés de communes sont concernées : du Minervois au Caroux et Grand Orb.

La stratégie, le plan d'actions et les partenariats du pôle « Montagnes du Caroux » ont été présentés lors du comité syndical du 22 juillet 2016.

Le pôle de pleine nature est un plan d'actions collectif sur 5 ans (2017-2021). Être retenu à l'appel à projet, permet de mobiliser des financements européens (fonds FEDER), qui viennent en complément de crédits FEADER qui pourront être mobilisés dans le cadre du programme LEADER porté par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le montant minimum par dossier FEDER étant de 75 000 €, il est possible de regrouper plusieurs projets en un seul dossier dit dossier collaboratif. Le porteur du dossier reçoit alors la subvention globale pour la redistribuer ensuite à chaque maître d'ouvrage concerné.

Le Pays Haut Languedoc propose d'être le chef de file du dossier collaboratif regroupant, les actions des partenaires suivants :

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc : accompagnement des acteurs de pleine nature
- Communauté de communes du Minervois au Caroux : création d'une falaise école à Saint-Pons-de-Thomières
- Club d'escalade Caroux Montagnes : création d'une falaise école dans les gorges d'Héric
- Les marcheurs du Caroux : achat d'un véhicule hybride ou électrique
- Kayak Tarrassac : développement du raft
- Terra : achat de Fauteuil tout terrain et promotion
- Elastique Bungee : saut à l'élastique accessible à tous
- Comité départemental de spéléo : Valorisation de la grotte de Julio
- OcciVélo : achat de VTT électrique.

Le coût total de l'opération s'élève à 123 849 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (FEDER) pour	48 803 €
- de la Région Occitanie pour	3 375 €
- du Département de l'Hérault pour	10 249 €
- le solde étant apporté en autofinancement pour	61 422 €

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

valider le budget prévisionnel global

l'autoriser, en cas d'avis favorable, à reverser la subvention FEDER aux partenaires sus mentionnés

l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le budget prévisionnel global, autorise Monsieur le Président à reverser la subvention FEDER aux partenaires sus mentionnés et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 juillet 2018.

Le Président,  
Jean ARCAS

